



À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes
des infirmières praticiennes spécialisées

22 mars 2019

Retrait de la procyclidine de la Liste des médicaments

Les comprimés de procyclidine ont été retirés de la *Liste des médicaments* le 7 mars 2019. Afin d'éviter une interruption de traitement pour vos patients, la RAMQ a délivré des autorisations selon la mesure du patient d'exception pour les personnes ayant obtenu un remboursement pour les produits de remplacement (caps. 1,25 mg, caps. 2,5 mg et caps. 5 mg) depuis leur entrée en vigueur. Ces autorisations sont valides jusqu'au **6 septembre 2019**.

Pour leur éviter des désagrément liés à un arrêt de remboursement de ce médicament, vous êtes invité à discuter avec les patients concernés afin de prévoir une modification de traitement.